



## Séance ordinaire du Conseil Général du 8 juin 2023

Madame Kadem Guex, Présidente, ouvre la séance à 20h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N°14/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de Gestion 2022. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N°15/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 52'000.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Election du Bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024  
Nomination d'un (e) délégué(e) et d'un (e) suppléant (e) à l'association intercommunale de Vy de Mauraz
8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

### 1. **Message de la Présidente**

Madame Kadem Guex souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée pour ce 2<sup>ème</sup> Conseil de l'année.

Elle informe l'assemblée que Madame Hélène Bolanz ne sera pas présente ce soir pour des raisons familiales. D'autre part, à la demande de la Municipalité, le préavis N°15/2021-2026 est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur Cédric Dépraz donne une brève explication à l'assemblée quant à la raison du retrait du préavis à l'ordre du jour. Après discussion avec la commission de Gestion et des Finances, la Municipalité a constaté qu'il serait possible de trouver d'autres solutions moins coûteuses. Elle présentera à nouveau ce préavis devant le Conseil avec un dossier plus concret et plus précis.

Madame Kadem Guex rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire.

### 2. **Appel**

34 membres sur 59 sont présents (20 excusés, 5 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

### 3. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

La Présidente procède au vote et le Conseil accepte le procès-verbal à l'unanimité moins une abstention.

### 4. **Admission de nouveaux membres**

Aucune admission n'est demandée

**5. Préavis N° 14/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de Gestion 2022. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote**

En premier lieu, Monsieur Cédric Dépraz présente ses excuses à Mme la Présidente ; en effet, une erreur s'est glissée dans le fascicule des comptes (Monsieur le Président au lieu de Madame la Présidente) Il donne quelques informations sur les comptes ; de manière globale, les comptes se bouclent avec de bons résultats.

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis 14/2021-2026 et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 22 mai 2023

- D'adopter les comptes communaux 2022, représentant un excédent de revenus de CHF 7'951.98 ainsi que le rapport de Gestion 2022

Rapport de la commission de Gestion et des Finances

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Ken Riplinger aimerait une explication concernant l'augmentation du compte 9282.90 Provision pour débiteurs douteux.

Monsieur Cédric Dépraz explique que le Canton donne cette information à notre boursier. Il impose ce chiffre et la Municipalité ne décide pas de ce montant. L'augmentation de ce montant est due à une augmentation liée aux calculs des impôts des citoyens.

Monsieur Ken Riplinger demande si ce compte était en augmentation ou en diminution les années précédentes.

Monsieur Cédric Dépraz ne peut pas répondre dans l'immédiat mais il va se renseigner.

Monsieur Jean-François Guex précise qu'effectivement ce chiffre est imposé par le Canton car il connaît la hausse des impôts de l'année précédente et la Municipalité ne peut rien faire.

Monsieur Claude Diserens félicite la Municipalité et la commission de Gestion et des Finances pour le travail effectué. Il demande une précision pour le compte Police 610.351.01 Réforme de la Police d'un montant de CHF 42'140.00. Est-ce que ce montant va diminuer ?

Monsieur Cédric Dépraz explique que la part sécuritaire ne va pas diminuer. Elle va être redistribuée avec la nouvelle péréquation, les premiers effets pourront avoir lieu en 2024. Les parts que la commune paie vont être calculées différemment, mais pour notre commune cela devrait rester dans les mêmes montants. Ce montant est imposé par le Canton.

La Présidente rappelle la conclusion du préavis 14/2021-2026 concernant les comptes communaux 2022 et le rapport de Gestion 2022. Elle procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins une abstention.

**6. Election du Bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024**

Madame Kadem Guex informe que le Bureau est bien installé, fonctionne à merveille et qu'il y règne une bonne ambiance. Elle demande à l'assemblée si une ou plusieurs personnes seraient intéressées à rejoindre le Bureau. Si cela n'est pas le cas, Madame Kadem Guex procède à une élection tacite et le Bureau est réélu à l'unanimité par acclamations. Elle remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

**7. Nomination d'un (e) délégué (e) et d'un (e) suppléant (e) à l'association intercommunal de Vy de Mauraz**

Monsieur Michel David se propose comme délégué et est élu par acclamation par l'assemblée.

Monsieur Pascal Rossy explique à l'assemblée que le futur Conseil intercommunal n'est pas encore créé vu que les statuts sont en train d'être voté dans les différentes communes. Le Conseil intercommunal de Vy de Mauraz va siéger normalement 2 fois par année pour établir le budget et le bouclage des comptes. Le délégué, le suppléant ou les 2 se rendront à l'assemblée du Conseil intercommunal mais cependant une seule personne pourra voter. S'il devait y avoir d'importants travaux à réaliser, un Conseil intercommunal extraordinaire serait convoqué. Actuellement, il faut déjà constituer le Conseil intercommunal et après il va commencer à fonctionner. Une assermentation pour le Conseil intercommunal ainsi que pour les membres du comité de direction, aura lieu cet automne et à partir de janvier 2024 celui-ci fonctionnera en cas d'acceptation des statuts par toutes les communes concernées.

Monsieur Jean-François Guex se propose comme suppléant et est élu par acclamation par l'assemblée.

**8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil**

Mesdames Mary-Laure Etienne et Tiziana Corset n'ont pas de communications. Messieurs Cédric Dépraz et Pascal Rossy n'ont pas non plus de communications.

Madame Déborah Riplinger demande à la Municipalité des informations pour la fête nationale du 1<sup>er</sup> août, car elle n'a rien vu dans le dernier La Chaux info.

Monsieur Pascal Rossy explique à l'assemblée qu'une information va être distribuée ce week-end mais ne veut rien dévoiler pour le moment.

Monsieur Michel David demande des nouvelles concernant le Plan Général d'Affectation.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'il n'y a eu aucune évolution et aucunes nouvelles depuis mars 2023.

Monsieur Claude Diserens demande s'il on peut espérer recevoir des nouvelles d'ici la fin de l'année.

Monsieur Pascal Rossy explique que la Municipalité ne peut rien faire, que d'attendre.

## 9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Denis Jotterand demande des nouvelles concernant le questionnaire de la boulangerie Clément.

Madame Mary-Laure Etienne informe qu'elle a rencontré Monsieur Clément qui est inquiet pour son magasin. C'est pour cela que la Municipalité a décidé d'établir ce questionnaire. Il en est ressorti que les personnes sont déçues du nouvel horaire et demandent pourquoi il n'y a pas d'ouverture 17h00 – 19h00.

Elle précise que le but de la Municipalité est de maintenir un petit commerce au village. La Municipalité va revoir Monsieur Clément pour en discuter et essayer de trouver une solution qui conviendra à tout le monde.

Madame Kadem Guex précise qu'il y a eu une très mauvaise communication entre Monsieur Clément et la population car aucune information n'a été affichée pour avertir la clientèle.

Monsieur Denis Jotterand trouve aussi que les prix affichés sont trop chers et que Monsieur Clément pourrait faire un effort.

Monsieur Claude Diserens rappelle que pendant la période du Covid, les personnes allaient beaucoup dans les petits magasins mais ont vite repris leurs habitudes d'aller dans les grandes surfaces.

Monsieur Bernard Dufour trouve dommage car beaucoup de gens arrivent avec le bus de 18h00 et le magasin est fermé.

Madame Anne Lanarès informe qu'il y aura 2 concerts pendant le week-end dans la Grange à Nane Un premier ce vendredi organisé par les pages musicales et un second dimanche organisé par la Grange.

La Présidente lève la séance à 20h45

La Présidente



La Secrétaire